

LES SORTIES THERAPEUTIQUES :

Les sorties sont soumises à accord préalable du médecin et de la Direction.

Les transports ne sont pas pris en charge et doivent donc être assurés par la famille de l'enfant.

Ces sorties thérapeutiques peuvent être accordées à la journée ou au maximum pour 2 nuits consécutives sur le week-end, avec un retour à **20h30**.

Un **livret d'accueil** vous sera remis à votre arrivée.
Il contient de nombreuses informations.

Le centre est desservi par les bus IRIGO (ligne n° 8) et par le tramway (ligne A) - arrêt « Capucins ».



Livret de Pré-admission (secteur SSR pédiatriques)

Votre enfant va être accueilli au Centre des Capucins dans le secteur SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) pédiatriques. Les professionnels qui y exercent mettent tout en œuvre pour lui assurer les meilleurs soins et services possibles.

Lors de son admission, il vous est demandé d'accomplir un certain nombre de formalités administratives, qui conditionnent sa bonne prise en charge.

Vous êtes invité(s) à vous présenter au poste d'accueil-admissions pour constituer son dossier administratif. A cette occasion, vous signerez un contrat de séjour.

L'ACCUEIL-ADMISSIONS : ouvert de 8h30 à 16h30

Les admissions s'effectuent au poste d'accueil du bâtiment pédiatrique (rez-de-chaussée).

LES HORAIRES DES VISITES :



En secteur pédiatrique, les visites sont libres, mais ne doivent pas perturber les prises en charge programmées, le respect du sommeil et la scolarité.

LES DOCUMENTS A FOURNIR A L'ADMISSION :

Administratifs :

- carte vitale
- carte de mutuelle
- pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) de l'enfant et du parent ayant l'autorité parentale
- livret de famille
- coordonnées d'une personne à prévenir en cas de besoin
- attestation d'Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé (A.E.E.H.)



Médicaux :

- derniers examens radiologiques
- carte de groupe sanguin
- examens de laboratoire
- nom et coordonnées du médecin traitant, ordonnances, dossier médical, courriers éventuels
- carnet de santé
- traitements en cours dans leur conditionnement d'origine.

LES FRAIS DE SEJOUR :

- **Soins** : pris en charge par l'assurance maladie et la mutuelle complémentaire (à défaut à la charge du patient)
- **Forfait journalier** : à la charge du patient ou de sa mutuelle
Attention, certaines mutuelles limitent la durée de leur prise en charge. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle. A cette occasion, vous pouvez la questionner sur d'éventuelles modalités de prise en charge des frais d'accompagnants (repas).



Les tarifs sont consultables aux bureaux des admissions.
Le personnel se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations.



LE SEJOUR :

- Votre enfant peut bénéficier de prestations telles que : téléphone, coiffure, repas visiteur (voir conditions d'installation et de paiement dans le livret d'accueil). En cas de besoin, les parents peuvent utiliser la buanderie destinée aux patients et résidents et située au niveau de l'Espace Détente.
- Des salons « familles » sont à votre disposition.
- Les espaces verts sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Linge et vêtements

- Vous devez prévoir pour votre enfant, des vêtements et chaussures souples et confortables (pantalon de survêtement, tee-shirt, etc), ainsi que le linge et nécessaire de toilette (serviettes, brosse à dent, dentifrice, savon, shampooing...).
- Pour les patients bénéficiant de rééducation en piscine (balnéothérapie), il est nécessaire d'apporter un maillot de bain, un drap ou peignoir de bain, un bonnet et des chaussons de bain.
- Pensez à apporter les aides-techniques de votre enfant (cannes anglaises, fauteuil roulant, attelles, etc).

LA SCOLARITE :

L'établissement dispose d'une unité d'enseignement qui permet à l'enfant de poursuivre sa scolarité.